

Charte du Bilan de Compétences

Consélia Evolution s'engage, à l'égard des bénéficiaires de bilan de compétences, à respecter les principes suivants :

- Réaliser le bilan de compétences avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé. article L.900-4-1 du Code du Travail.
- Pratiquer une écoute non orientée tout en gardant une distance et une neutralité bienveillante.
- Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
- Respecter le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.
- Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologique.
- S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.
- Respecter la confidentialité des propos et des résultats lors du bilan de compétences.
- Se former régulièrement et actualiser nos méthodes et outils.

Le bilan de compétences est une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne tant dans la durée que dans le choix des outils et méthodologies utilisés.

Consélia Evolution s'engage à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la profession, mises en œuvre par des professionnels expérimentés.

La démarche du bilan comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Consélia Evolution fera évaluer la qualité de sa prestation par le bénéficiaire.